



Procès-verbal du conseil municipal du jeudi 13 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 13 juin à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac dûment convoqué le 08 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle de la Mairie.

Conseillers présents : Mesdames Aurélie BARLIER, Claudine PASTRE, Christine PEGHAIRE, Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Yvon DARNE, Jean-Claude TALLOBRE
Absents excusés : Mesdames Françoise DOUBLET, Martine GIRE et Monsieur Grégory PITOT
Désignation du secrétaire de séance : Mme Christine PEGHAIRE est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte par Monsieur le Maire.

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)
- plan de financement maîtrise d'œuvre mairie pour le dossier DETR
- assujettissement des loyers à la TVA

À l'unanimité, le conseil municipal accepte de délibérer sur ces 3 points.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 mai 2024
2. Délibération : exonération des deux redevances de la location-gérance du bar le 102 pour les mois d'avril et mai
3. Délibération : annulation de la délibération n° 2023/08/41 concernant la demande d'achat de parcelle à Saint-Georges-d'Aurac
4. Délibération : achat par la commune d'une partie de la parcelle B 981 appartenant à un particulier
5. Délibération : demande d'achat de parcelle
6. Délibération : avis du conseil municipal concernant la demande d'enregistrement sollicitée par le GAEC Sainte-Bonnette en vue de l'augmentation de la capacité laitière de l'exploitation située au lieu-dit « Allevier » sur le territoire de la commune d'Azerat (43390)
7. Délibération : travaux d'éclairage public sur poste Freycenet
8. Délibération : enfouissement telecom sur poste Freycenet
9. Délibération : avis sur le renforcement BT poste Freycenet
10. Divers :
 - correspondant défense

1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 02 mai 2024

Aucune remarque n'étant apportée, le PV est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 : Délibération : exonération des deux redevances de la location-gérance du bar le 102 pour les mois d'avril et mai

Le Maire, après avoir indiqué que les travaux prévus au bar le 102 avaient pris du retard et n'avaient pas permis au gérant d'ouvrir avant le mois de juin, propose une exonération des

redevances de la location gérance pour les mois d'avril et de mai, ce que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3 : Délibération : annulation de la délibération n° 2023/08/41 concernant la demande d'achat de parcelle à Saint-Georges-d'Aurac.

Cette délibération fait état d'un échange ce qui n'est pas exact. Le conseil municipal décide l'annulation de la délibération n° 2023/08/41 à l'unanimité.

4 : Achat par la commune d'une partie de la parcelle B 981 appartenant à un particulier

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'acquérir une partie de la parcelle B 981 (anciennement B 793) à Monsieur et Madame CROUZET afin d'élargir la voie communale. La superficie est de 81 m², le montant est fixé à 7 € le m² soit un total de 567 €.

5 : Délibération : demande d'achat de parcelle

Monsieur et Madame CROUZET souhaitent acquérir les parcelles B 839 et B 983 d'une superficie de 353 m². Le conseil municipal est favorable à l'unanimité et fixe le prix à 7 euros le m² soit un montant total de 2 471 €. Il précise que tous les frais seront à la charge des acquéreurs.

6 : Délibération : avis du conseil municipal concernant la demande d'enregistrement sollicitée par le GAEC Sainte-Bonnette en vue de l'augmentation de la capacité laitière de l'exploitation située au lieu-dit « Allevier » sur le territoire de la commune d'Azerat (43390)

Favorable à l'unanimité

Les points 7, 8 et 9 font l'objet d'une simple information du Maire mais ne donnent pas lieu à délibération.

10 : FIPHFP : fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Ce fonds peut participer à l'achat de matériels ou d'outillages améliorant le confort des agents rencontrant des difficultés physiques dans le cadre de leurs fonctions. L'un de nos agents étant concerné, l'achat de matériel offrant plus de confort serait nécessaire. Un devis pour l'achat d'une tondeuse débroussailleuse, d'une débroussailleuse à batterie, d'un souffleur à batterie s'élève à 6 110 € HT. Une subvention du FIPHFP serait possible. Il resterait 2 217 € à la charge de la commune. Le conseil municipal à l'unanimité décide de réaliser ces acquisitions si le FIPHFP donne son accord.

11 : Plan de financement maîtrise d'œuvre mairie pour le dossier DETR

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur le Sous-Préfet a conseillé de prévoir le financement des travaux de la mairie sur 2 exercices : la maîtrise d'œuvre en 2024 et les travaux en 2025

La maîtrise d'œuvre s'élève à 54 000 € HT qui serait financée comme suit :

État (DETR) : 25 % soit 13 600 €

Région : 27,89 % soit 15 169,58 €

Département (Cap 43) : 10,36 % soit 5 634,41 €

L'autofinancement serait de 25 630,42 €

12 : Assujettissement des loyers bar le 102 à la TVA

Le conseil municipal demande quelques précisions et délibèrera lors d'une prochaine séance.

La séance est levée à 22 heures

La secrétaire,
Christine PEGHAIRE

Le Maire,
Alain GARNIER